

Communiqué de Presse – Bobigny, le 2 juillet 2020

Le Département le plus engagé pour l'accompagnement des MNA injustement attaqué par Médecins Sans Frontières

Nous avons été informé.e.s par voie de presse d'une plainte qui aurait été déposée par Médecins Sans Frontières (MSF) contre le Département de la Seine-Saint-Denis concernant le cas d'un jeune étranger isolé.

Le Département de la Seine-Saint-Denis est particulièrement engagé pour un accueil digne des Mineur.e.s étrangers non-accompagné.e.s (MNA). Nous avons été les premier.e.s à saisir le Comité international des droits de l'enfant rattaché à l'ONU, afin que la France respecte ses obligations en la matière. Ce combat rejoint celui des associations et nous sommes d'autant plus étonné.e.s que MSF ait choisi de porter plainte contre l'un des Département les plus engagés sur ce sujet, malgré les contraintes financières que chacun.e connaît. Rappelons encore que le Département est parmi ceux qui ont refusé d'appliquer le décret organisant le fichage national des MNA et qui demandent une politique de régularisation plus respectueuse des droits humains.

En effet, le Département de la Seine-Saint-Denis déploie d'immenses moyens vis-à-vis de ces missions qu'il considère essentielles avec près de 60 millions d'euros par an, budget en constante augmentation, et plus de 1700 MNA pris.es en charge. Nous sommes aussi l'un des Départements qui signe le plus de contrats jeunes majeur.e.s : afin d'éviter les « sorties sèches », ce sont plus de 70% des MNA qui bénéficient d'un contrat jeune majeur. 900 places pour l'accueil des jeunes ont été créées. Nous venons enfin d'adopter un programme de soutien aux associations pour le parrainage/marrainage des jeunes.

Pour mener à bien sa mission de protection de l'enfance, qui est sa compétence, et de prise en charge des mineur.e.s, le Département ne peut pallier les compétences de l'Etat en matière d'hébergement et d'accompagnement des adultes vulnérables.

En l'espèce et sur le cas évoqué dans la plainte de MSF, selon les informations transmises au Département de la Seine-Saint-Denis au moment de la saisine de notre CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) par l'Hôpital de Ville-Evrard, le jeune homme en question a été initialement pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance du Département des Hauts-de-Seine (92) à des fins d'évaluation. Selon ces mêmes informations, il a été reconnu majeur après épuisement des voies de recours. Ainsi, toujours selon ces mêmes

informations, le Département de la Seine-Saint-Denis n'a pas procédé à une fin de prise en charge puisque ce jeune, au moment du signalement auprès de la CRIP de Seine-Saint-Denis, relevait tout simplement pas de son ressort. Aucun recours n'a ensuite été formé contre la décision de la CRIP.

Cette plainte est donc à la fois infondée et injuste.

Nous espérons que la situation de ce jeune puisse être prise en charge par les autorités compétentes, à savoir l'Etat, auquel MSF pourra s'adresser avec notre appui.

Compte-tenu de l'engagement du Département de la Seine-Saint-Denis depuis de longues années, nous regrettons le choix facile de pointer du doigt celles et ceux qui agissent au quotidien, en oubliant de s'en prendre aux véritables responsables de la situation.

Contact Presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis Grégoire Larrieu – <u>glarrieu@seinesaintdenis.fr</u> – 06 35 84 13 82